

Commission Nationale d'Aménagement Commercial

Après en avoir délibéré dans sa séance du 11 Février 2015, la commission nationale d'aménagement commercial a rejeté le recours introduit par la s.a.s. Diédis contre la décision de la commission départementale d'aménagement commercial des Vosges qui par décision en date du 2 Octobre 2014 lui a refusé l'autorisation de créer un ensemble commercial de 7600 m² à Saint-Dié-des-Vosges.

Cour Administrative d'Appel de Nancy

Par son arrêt du 2 Avril 2015, la cour administrative d'appel de Nancy a rejeté les requêtes de la s.a.s. Supermarchés Match et de la société CSF à l'encontre de la décision de la commission nationale d'aménagement commercial du 4 Juin 2014 accordant à la s.a.s. Mirecourtdis l'autorisation de créer un Centre E.Leclerc de 5225 m², rue Saint-Maurice à Mirecourt.